

**Commission du conseil municipal sur le  
développement culturel et la qualité du milieu de vie**

**ÉTUDE PUBLIQUE**

***LE PROJET DE BIBLIOTHÈQUE DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE***

**Rapport et recommandations**

**Rapport déposé au  
conseil municipal le 20 septembre 2010**

**Montréal** 

## Ville de Montréal

Direction générale  
Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### **La commission :**

#### **Présidence**

Mme Michèle D. Biron  
Arrondissement de Saint-Laurent

#### **Vice-présidence**

Mme Jocelyn Ann Cambell  
Arrondissement d'Ahuntsic-  
Cartierville

#### **Membres**

M. Laurent Blanchard  
Arrondissement de  
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

M. Vincenzo Cesari  
Arrondissement de LaSalle

Mme Véronique Fournier  
Arrondissement du Sud-Ouest

M. François Limoges  
Arrondissement de Rosemont–La  
Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Chantal Rossi  
Arrondissement de Montréal-Nord

Montréal, le 20 septembre 2010

Monsieur Claude Dauphin  
Président du conseil  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Bureau 1.113  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie, le rapport et les recommandations de la commission à la suite de l'étude publique du projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé*

\_\_\_\_\_  
Michèle D. Biron  
Présidente

*Original signé*

\_\_\_\_\_  
Nicole Paquette  
Secrétaire-recherchiste

*Original signé*

\_\_\_\_\_  
Linda Lajeunesse  
Secrétaire-recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION.....	PAGE 5
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	PAGE 5
LE PROJET DE BIBLIOTHÈQUE DU XXI <sup>E</sup> SIÈCLE.....	PAGE 6
LES COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES.....	PAGE 10
Investir dans les technologies.....	PAGE 10
Accentuer la présence et les services sur le Web.....	PAGE 11
Investir dans la formation.....	PAGE 12
Soutenir le changement.....	PAGE 12
CONCLUSION.....	PAGE 13
LES RECOMMANDATIONS.....	PAGE 14
ANNEXE	
Listes des intervenants et des mémoires .....	PAGE 16

## INTRODUCTION

La commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a étudié publiquement le projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle le 3 juin 2010. Au cours de cette séance, M. Jean-Robert Choquet, directeur de la Direction de la culture et du patrimoine, Mme Louise Guillemette-Labory, directrice associée aux bibliothèques, et Mme Aude Lecointe, agente de développement culturel, tous trois du Service du développement et des opérations, ont présenté le projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle et répondu aux questions du public et des commissaires.

La commission a par la suite adopté publiquement ses recommandations sur le sujet à l'étude le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

## LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Deux semaines avant l'assemblée publique, des avis précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. La consultation a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville. La documentation afférente au thème à l'étude a été rendue disponible, pour consultation, dans tous les lieux d'affichage des avis et sur le portail de la Ville.

En outre, plus de 2 000 personnes et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet à l'étude ont été invités, tant par la poste que par courrier électronique, et ce, plus de trois semaines avant la séance publique. Un communiqué de presse a également été diffusé auprès de tous les médias.

Les séances publiques de la commission comportaient une période de questions et commentaires réservée aux citoyens et la commission a entendu 14 interventions. Elle a reçu également un mémoire et deux commentaires par courrier électronique.

Cette étude publique a nécessité trois séances de travail de la commission afin de préparer l'assemblée, analyser les interventions et formuler les recommandations. Durant ses travaux, la commission a pu compter sur la collaboration précieuse de Mme Louise Guillemette-Labory, directrice associée, et Mme Aude Lecointe, agente de développement culturel.

Ce rapport, la documentation afférente et les mémoires peuvent être consultés sur le portail de la Ville [www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## LE PROJET DE BIBLIOTHÈQUE DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

Adoptée dans la foulée du Sommet de Montréal, tenu en juin 2002, la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015, intitulée *Montréal, métropole culturelle*, comportait 38 engagements. Parmi ceux-ci, le septième engagement portait spécifiquement sur les bibliothèques :

*« la Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux. »*

Faisant suite à cet engagement, la commission sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie a étudié publiquement le diagnostic et le plan de rattrapage 2007-2017 des bibliothèques en avril 2006. Le diagnostic faisait ressortir les disparités entre les bibliothèques de l'île de Montréal et démontrait que le réseau des bibliothèques de la Ville accusait un retard historique à plusieurs égards. Le diagnostic proposait de nouvelles pistes d'analyse et établissait certaines comparaisons avec les grandes villes canadiennes afin d'identifier et de définir des normes minimales de service. En outre, le diagnostic faisait clairement ressortir les carences du réseau et ciblait les actions prioritaires à mettre en place, soit:

- l'augmentation des heures d'ouverture;
- l'ajout de personnel pour améliorer, notamment, le service de médiation;
- la mise à niveau des collections;
- la mise aux normes des espaces.

Depuis, les bibliothèques de Montréal ont connu une importante progression bien qu'elles soient toujours en situation de rattrapage et de consolidation. Le projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle permettrait de mettre le cap sur des bibliothèques publiques de nouvelle génération. L'apport des nouvelles technologies de l'information et des communications permettrait, entre autres, d'accélérer le rythme du rattrapage en cours et de répondre à la mission première du réseau des bibliothèques publiques qui consiste à démocratiser l'accès à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir en fonction de cinq axes stratégiques :

- assurer l'accès à une offre de service de qualité;
- augmenter le lectorat et la fréquentation des bibliothèques chez les 17 ans et moins;
- renforcer l'utilisation des bibliothèques comme outil d'intégration et de développement social;
- renforcer le rôle des bibliothèques comme milieux de vie;
- contribuer à faire de Montréal une ville de lecture et de savoir.

La bibliothèque montréalaise du XXI<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans un contexte particulier : celui de la révolution numérique et de la société du savoir, de l'information et des

communications.

Dans le déploiement de sa mission et dans ce nouveau contexte, les bibliothèques de Montréal doivent promouvoir et développer les huit principes clés suivants :

- L'ACCESSIBILITÉ ET L'UNIVERSALITÉ - l'accessibilité au contenu, l'accessibilité et la proximité de la bibliothèque, de même que la gratuité des services;
- L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT- grande disponibilité du personnel compétent pour accueillir et accompagner les usagers;
- LA PROXIMITÉ - proche du citoyen et de son mode de vie. Elle incarne les couleurs et besoins du quartier, est présente sur l'Internet, et va à la rencontre des citoyens, là où ils se trouvent;
- LA MOBILITÉ - les documents ou les services de la bibliothèque se déplacent vers les usagers, plutôt que l'inverse; tous les programmes et services peuvent être offerts hors-les-murs;
- LA DIVERSITÉ - diversité des usagers et de leurs besoins; diversité des supports à l'information : livres, documents audio-visuels et numériques, revues, périodiques, etc., diversité des programmes et des services offerts par la bibliothèque;
- LA VIRTUALITÉ - présente dans l'univers virtuel, offre un accès rapide et convivial à de l'information de toute nature à partir d'un ordinateur ou d'un autre support électronique;
- LA COLLABORATION - établit des liens et des partenariats avec divers secteurs;
- LE TRAVAIL EN RÉSEAU - le réseau qui rassemble les bibliothèques assure le partage d'une vision commune, la réalisation d'actions concertées, ainsi que la cohérence, l'efficacité et l'efficience de l'ensemble des services offerts aux Montréalais.

La Direction de la culture et du patrimoine a élaboré huit actions en lien avec l'apport des nouvelles technologies. Ces actions visent un investissement en bibliothèque dans les technologies, une présence web innovatrice et la mise en place de programmes de formation. Le détail de chacune des actions proposées est présenté ci-après.

## **ACTION 1**

### *Assurer la performance du réseau des télécommunications*

Assurer rapidement l'amélioration du réseau des télécommunications afin d'offrir un service de qualité. Le réseau des télécommunications doit pouvoir supporter le volume des transactions courantes et plus généralement suivre les meilleures pratiques de télécommunication.

## **ACTION 2**

### *Introduire des puces électroniques et installer des bornes d'auto-prêt et des chutes à livres intelligentes dans les bibliothèques publiques de Montréal*

- Convertir les collections à la technologie RFID d'identification d'objets par fréquence radio. Cela exige la pose de puces électroniques sur l'ensemble des documents de la collection des bibliothèques publiques de Montréal.
- Installer des bornes d'auto-prêt dans les bibliothèques de même que des chutes à livres intelligentes pour le retour des documents, et ce, en fonction de certains indicateurs.

## **ACTION 3**

### *Augmenter le nombre de postes informatiques offerts aux usagers au cours des prochaines années*

- À court terme, d'ici 2013, doubler l'offre actuelle de postes informatiques publics afin de permettre aux usagers d'avoir un meilleur accès à l'Internet. Il s'agit donc de passer de 0,5 poste informatique pour 2 000 habitants à 1 poste pour 2 000 habitants, par arrondissement.
- À moyen terme, d'ici 2017, tripler l'offre actuelle pour atteindre la cible supérieure de 1,6 poste par 2 000 habitants, par arrondissement.
- Dans le cas des nouvelles bibliothèques, offrir 2,6 postes par 2 000 habitants.

## **ACTION 4**

### *Élargir les possibilités de services en ligne pour les usagers des bibliothèques publiques de Montréal*

Élargir les possibilités de services en ligne pour les usagers des bibliothèques publiques de Montréal tels que le service de référence virtuelle, la réservation en ligne de postes Internet à la bibliothèque, le paiement des amendes par l'utilisateur lui-même et l'abonnement à des alertes automatiques sur des sujets d'intérêt.

## **ACTION 5**

### *Procéder à une refonte du site Web du réseau des bibliothèques et améliorer l'interface de consultation du catalogue Nelligan*

En vue d'offrir aux citoyens une expérience de navigation conviviale et mettre en

valeur les collections, les programmes et les services des bibliothèques :

- revoir l'architecture du site Web du réseau des bibliothèques;
- améliorer l'interface de consultation du catalogue Nelligan en ajoutant de nouvelles fonctionnalités.

## **ACTION 6**

### *Développer l'offre de ressources électroniques*

Élargir l'offre de ressources électroniques du réseau des bibliothèques publiques de Montréal afin de permettre aux citoyens de consulter, via le site Web de la bibliothèque, des bases de données, livres numériques et diverses autres ressources numériques.

## **ACTION 7**

### *Développer la formation aux technologies et aux ressources en ligne pour le personnel du réseau des bibliothèques publiques de Montréal*

- Poursuivre et développer la formation aux nouvelles technologies en bibliothèque et en ligne pour l'ensemble du personnel.
- Prévoir les ressources nécessaires à la gestion, à l'animation et au développement de ressources professionnelles en ligne qui permettront la communication, la collaboration et l'échange des connaissances du personnel.

## **ACTION 8**

### *Mettre sur pied des programmes de formation des citoyens aux technologies de l'information et des communications et à la culture numérique*

Afin de contribuer au développement des compétences des citoyens en matière de technologies de l'information et des communications ainsi que de la culture numérique, développer à leur intention des formations appropriées.

Enfin, outre les développements technologiques, il faudra développer, au cours des prochaines années, la bibliothèque hors-les-murs, c'est-à-dire la bibliothèque en mouvement se déplaçant vers le citoyen.

## COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES

Environ 200 personnes ont participé à l'une ou l'autre des deux séances consacrées à l'étude publique et parmi celles-ci, quatorze ont pris la parole. La commission a de plus reçu un mémoire et deux commentaires par courrier électronique en rapport avec le sujet à l'étude.

Les commentaires et mémoires des intervenants ont porté principalement sur la bibliothèque en tant que milieu de vie, les besoins des personnes handicapées, la formation du personnel et des usagers, l'impact des nouvelles technologies sur la fréquentation des bibliothèques et leur apport significatif en vue de combler le retard identifié au diagnostic, les possibilités et mécanismes de collaboration entre les bibliothèques, la disparité entre les arrondissements, le partenariat avec les organismes communautaires et le financement des bibliothèques.

### *Investir dans les technologies*

La grande majorité des intervenants appuie sans réserve le projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle. À leur avis, investir dans les nouvelles technologies représente l'option à privilégier en vue d'atteindre le niveau des bibliothèques des grandes villes canadiennes. Rappelons que la Ville de Montréal comptait en moyenne 0,77 employé de bibliothèque pour 2 000 résidants en 2004. Quatre ans plus tard, cette moyenne s'élevait à 0,87 employé pour 2 000 résidants, ce qui représente 61 % de la moyenne des villes canadiennes de plus de 500 000 résidants qui est de 1,43 employé par 2 000 résidants. Quant aux investissements per capita, malgré un taux de croissance de 22,6 %, la Ville de Montréal occupe toujours, en 2008, le cinquième rang après les villes de Vancouver, Toronto, Edmonton et Ottawa.<sup>1</sup>

Malgré les craintes exprimées par cinq intervenants à l'égard d'une éventuelle baisse de fréquentation, de la disparition du livre imprimé ou de pertes d'emplois, les neuf autres intervenants ont insisté sur la pertinence d'investir dans les nouvelles technologies, un facteur qui a permis d'accroître la fréquentation et d'assurer le succès de la Grande Bibliothèque, de la bibliothèque Webster de l'Université Concordia et de la bibliothèque de Brossard. Il est à noter que la bibliothèque Webster est ouverte 24 heures sur 24, 7 jours par semaine et 50 % de ses acquisitions proviennent de collections numériques.

Quatre représentants du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal ont fait part de leurs préoccupations en rapport avec l'impact des nouvelles technologies sur l'emploi des aide-bibliothécaires membres de ce syndicat. Le maintien en emploi des aide-bibliothécaires inquiète les représentants syndicaux en raison de la précarité de ce groupe d'emploi et du fait qu'une des tâches principales des aide-bibliothécaires, soit le prêt et le retour des livres, puisse être effectuée à

---

<sup>1</sup> La bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle, Direction associée-Bibliothèques, Direction de la culture et du patrimoine, Mai 2010, pages 28 et 29

l'avenir par des bornes d'auto-prêt et des chutes à livres intelligentes (voir Action 2). La Direction de la culture et du patrimoine estime que l'arrivée des nouvelles technologies permettra au contraire d'enrichir les tâches des aide-bibliothécaires en éliminant les tâches répétitives. Par ailleurs, la Direction entend poursuivre les objectifs de rendre permanents un plus grand nombre de postes d'aide-bibliothécaire et d'accroître la formation de ce groupe d'emploi.

Dans le mémoire présenté à la commission, l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) suggère de miser sur la valeur ajoutée que représente le personnel des bibliothèques et constate le retard en ce domaine comparativement aux autres provinces.<sup>2</sup> Comme l'a fait remarquer un intervenant, le leadership des bibliothèques de Montréal dans le domaine du numérique est essentiel tant pour les Montréalais et les Montréalaises que pour l'ensemble du Québec.

Investir dans les nouvelles technologies permettra en outre d'offrir davantage de services à des clientèles diversifiées ayant des besoins spécifiques. Parmi celles-ci, mentionnons les personnes ayant des limitations motrices, visuelles ou auditives qui auraient ainsi accès aux ressources bibliothécaires.

Par conséquent, la commission recommande la mise en œuvre du projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle, le maintien d'un taux de croissance permettant d'atteindre un niveau d'investissement dans les bibliothèques comparable à celui des grandes villes canadiennes comme Vancouver et Toronto et la poursuite des investissements technologiques.

### ***Accentuer la présence et les services sur le Web***

L'accès à distance, la référence virtuelle et les mécanismes de collaboration entre les bibliothèques sont autant de moyens d'accroître le rayonnement des bibliothèques de Montréal et de contribuer à ce que Montréal soit une ville de savoir, de création et d'innovation.

Le projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle propose l'intégration du système informatique et l'élargissement des services en ligne dans le but d'offrir une présence Web innovatrice. Les nouvelles technologies permettront de doter la ville d'un réseau de bibliothèques publiques moderne et solide. À l'exception des préoccupations exprimées par les représentants du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal à l'égard des pertes d'emploi, l'ensemble des intervenants ayant fait part de leurs commentaires en séance publique appuie sans réserve cette initiative qui permettra d'offrir une gamme de services élargie aux usagers.

À ce sujet, la commission recommande d'accentuer la présence des bibliothèques

---

<sup>2</sup> Mémoire de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), page 3

publiques de Montréal sur le Web tout en réaffirmant un parti pris en faveur des collections imprimées et dans le respect des spécificités locales.

### ***Investir dans la formation***

La très grande majorité des intervenants convient que le virage technologique des bibliothèques de Montréal ne pourra se réaliser sans investissement au niveau des ressources humaines. Le personnel des bibliothèques devra bénéficier de la formation et de l'encadrement lui permettant de relever ce nouveau défi.

Plusieurs intervenants ont souligné l'apport de même que l'importance de la bibliothèque de quartier en tant que milieu de vie et ont insisté sur la mise en place de partenariats en vue de la formation des citoyens et citoyennes. À titre d'exemple, l'alphabétisation représente un enjeu majeur pour lequel un partenariat avec des organismes communautaires œuvrant en ce domaine est tout à fait souhaitable.

La commission est sensible à cette question et c'est pourquoi elle recommande d'accompagner le personnel et les usagers de manière à assurer le succès du virage technologique proposé. Elle recommande également de se doter d'un plan de formation à l'intention du personnel des bibliothèques, particulièrement pour les aide-bibliothécaires dont les tâches seront revues à la suite de l'implantation des nouvelles technologies telles les bornes d'auto-prêt et les chutes à livres intelligentes.

### ***Soutenir le changement***

La mise en œuvre du plan de rattrapage des bibliothèques 2007-2017 découlant du diagnostic rendu public en 2006 a permis, grâce aux investissements de la ville centre, d'offrir une meilleure accessibilité, un meilleur choix au niveau des collections ainsi que davantage de services et d'animation. Le projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle, grâce à l'apport des nouvelles technologies et au volet numérique, s'inscrit dans la foulée de ce plan.

Comme ce fut le cas pour le plan de rattrapage, la réalisation du projet nécessitera des investissements importants et essentiels. À elle seule, la réalisation de l'action 1, *Assurer la performance du réseau des télécommunications*, requiert un investissement de plusieurs millions de dollars et c'est pourquoi des intervenants ont fait valoir à la commission que le financement du projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle devait être assumé par la ville centre. Les intervenants ont fait valoir que la délégation de cette responsabilité aux arrondissements était source de disparités importantes en regard de la prestation de services offerte aux citoyens et citoyennes. En appui à leurs commentaires, certains font remarquer que le développement et les services offerts par le réseau des bibliothèques de Montréal doivent s'appuyer sur des normes établies, applicables à l'ensemble des bibliothèques.

Conséquemment, la commission recommande d'approuver et mettre en œuvre le projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle et d'octroyer, au moyen d'un fonds dédié, les crédits requis pour la réalisation des huit actions prévues au projet, soit pour la période 2011-2013 :

- 8,7 M \$ en investissement;
- 600 000 \$ en budgets initiaux non-récurrents;
- 4,9 M \$ en ajout annuel récurrent aux budgets de fonctionnement.

Enfin, la commission recommande de confier à la Direction de la culture et du patrimoine le mandat d'élaborer le projet de bibliothèque hors-les-murs.

## EN CONCLUSION

Au terme de l'étude publique, la commission salue le projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce projet novateur permettra de soutenir le plan de rattrapage tout en contribuant à faire de Montréal une ville de savoir, de création et d'innovation. Grâce aux progrès remarquables réalisés depuis les cinquante dernières années au niveau technologique, notre société vit désormais à l'ère du numérique et il importe que les bibliothèques de Montréal, la métropole du Québec, emboîtent le pas dès maintenant.

Par conséquent, la commission recommande au conseil municipal d'approuver et mettre en œuvre le projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle en tenant compte des recommandations qu'elle propose.

## RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

*Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en séance publique le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Le rapport et les recommandations seront déposés au conseil municipal le 20 septembre 2010. Il appartiendra par la suite au comité exécutif et au conseil municipal de décider du suivi à accorder aux recommandations de la commission.*

La commission remercie ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission.

ATTENDU l'adoption, par le conseil municipal, en 2005 de *Montréal, métropole culturelle* - Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 ;

ATTENDU le septième engagement de cette politique :

*« la Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux. »*

ATTENDU le diagnostic et le plan de rattrapage 2007-2017 ;

La commission RECOMMANDE au conseil municipal :

### **R-1**

Que la Ville de Montréal approuve et mette en œuvre le projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **R-2**

Que la Ville de Montréal maintienne un taux de croissance permettant d'atteindre un niveau d'investissement dans les bibliothèques (dépenses per capita et ratio personnel/résidents) comparable à celui des grandes villes canadiennes comme Vancouver et Toronto.

### **R-3**

Que la Ville de Montréal poursuive les investissements technologiques et accentue la présence et les services des bibliothèques sur le Web tout en réaffirmant un parti pris en faveur des collections imprimées et dans le respect des spécificités locales.

### **R-4**

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine et les arrondissements à accompagner le personnel et les usagers de manière à assurer

le succès du virage technologique proposé.

**R-5**

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine à se doter d'un plan de formation à l'intention du personnel des bibliothèques, particulièrement pour les aide-bibliothécaires dont les tâches seront revues à la suite de l'implantation des nouvelles technologies telles les bornes d'auto-prêt et les chutes à livres intelligentes.

**R-6**

Que la Ville de Montréal confie à la Direction de la culture et du patrimoine le mandat d'élaborer le projet de bibliothèque hors-les-murs.

**R-7**

Conséquemment, que la Ville de Montréal octroie à la Direction de la culture et du patrimoine et aux arrondissements, au moyen d'un fonds dédié, les crédits requis pour la réalisation des huit actions prévues au projet de bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle, soit pour la période 2011-2013 :

- 8,7 M \$ en investissement;
- 600 000 \$ en budgets initiaux non-récurrents;
- 4,9 M \$ en ajout annuel récurrent aux budgets de fonctionnement.

## ANNEXE

---

### LISTE DES INTERVENANTS

---

Mme Guylaine Beaudry, présidente, Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, et directrice de la bibliothèque Webster de l'université Concordia

Mme Sylvie Berthiaume  
Altergo

Mme Francine Bouliane  
Syndicat municipaux des fonctionnaires de Montréal

Mme Suzanne Chagnon  
Grande Bibliothèque

Mme Anne-Marie Collin, chef de division  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. André Dollo  
Syndicat municipaux des fonctionnaires de Montréal

M. Francis Farley-Chevrier, directeur général  
Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

M. Christian Grégoire  
CyberCap

M. Laurent Hotte  
Syndicat municipaux des fonctionnaires de Montréal

M. Marcel Lanoue  
Citoyen

Mme Jocelyne Marquis  
Syndicat municipaux des fonctionnaires de Montréal

Mme Suzanne Payette, présidente, Bibliothèques publiques du Québec et directrice de la bibliothèque de Brossard

M. Albert Picard  
Réseau des bibliothèques de Laval

Mme Marie-Hélène Tanguay  
Citoyenne

### LISTE DES MÉMOIRES ET COMMENTAIRES REÇUS PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

---

Commentaire de M. Clément Laberge, vice-président, Services d'édition numérique, De Marque

Commentaire de Mme Martine Rioux, rédactrice en chef, Magazine L'école branchée

Mémoire de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)